



Technical Package CWG Challenge Cup Events

Ringette Canada CWG Challenge Cup Technical Package

The purpose of the CWG Challenge Cup Technical Package is to govern play at the three (3) Challenge Cup Events leading up to the Canada Winter Games. The Technical Package applies only to CWG Challenge Cup Events.

CWG Challenge Cup Events are governed by the Principles of True Sport. All teams, coaches, spectators, volunteers, and any other personnel are expected to demonstrate the Ringette Canada Values and Principles throughout the event and adhere to their provincial and Ringette Canada Codes of Conduct.

The CWG Challenge Cup Events run in accordance with rules and regulations as set out by Ringette Canada unless otherwise noted in this Technical Package. This package provides details to assist teams competing in the CWG Challenge Cup Events, as well as any event organizers in planning the event.

1. Hosting - Please see Appendix A.

- 1.1. The Host must designate one main contact person for the event and provide email and phone number to Ringette Canada.
- 1.2. The Host is responsible for securing the required ice times required to host the event as outlined in this technical package.
- 1.3. The Host shall provide a detailed budget to Ringette Canada which outlines the various costs. RC will use this rationale for determining the team registration fee.
- 1.4. The Host Committee will arrange for a Host Hotel and additional hotels as needed. The Host Committee may provide accommodations for all teams (ie. University dorms) given that the cost is equal to or less than those hotels in the surrounding area.
- 1.5. Ringette Canada shall outline an agreement with the Provincial Ringette Association for the hosting of all CWG Challenge Cups.

2. Team Commitments

- 2.1. Tournament Registration

2.1.1. Dates of each event will be shared with all provinces by February 1st, one year prior to the start of the upcoming Canada Winter Games (for 2027, event dates should be shared by February 1st, 2026).

- a) In the event that a host is unable to confirm dates at this time due to ice contract timelines, Ringette Canada will have the authority to move the event to a Province in a similar geographical location.
- b) The Registration fee for each CWG Challenge Cup will be determined and managed by Ringette Canada. The Registration fee will **not** be a fundraising opportunity for the host province or host committee.
- c) The Registration fee may include costs associated with
 - a. Ice
 - b. Officials travel & accommodations
 - c. Event logistics & necessities as outlined within this package, and the CWG Challenge Cup guidelines
 - d. Coach & Athlete Development opportunities as outlined by Ringette Canada
 - e. Accommodations, transportation and food services where applicable
- d) All entry fees and Event Registration forms will be submitted to Ringette Canada by the event deadline (no less than 90 days prior to the start of the event).

2.2. Accommodations

1 | Page

- a) It is strongly recommended that teams stay in Host Hotels as a means of supporting businesses that are supporting Ringette. However, Teams will not be required to stay in the hotels that the host has reserved. **Division and Level of Play**

2.3. Canada Winter Games Programs/teams from each province will attend the 3 CWG Challenge Cup Events. 2.4. All registered players, coaches, and volunteers who are in Good Standing with their province, and have registered prior to the event deadline, are eligible to participate in the CWG Challenge Cup Events. 2.4.1. Each province is responsible for determining their roster. Coaching Staff must meet the Canada Winter Games Requirements or be approved by Ringette Canada.

3. CWG Challenge Cup Locations & Dates

3.1. Each Canada Winter Games Cycle, there will be three (3) CWG Challenge Cup Events.

- 3.1.1. Provinces are not permitted to host any CWG tournaments or events with teams from outside their province. Regardless of any other preparation events or games scheduled, each CWG participating team is required to attend all three (3) Ringette Canada CWG Challenge Cup events.

3.2. Each Canada Winter Games Cycle, the CWG Challenge Cup events will follow a rotation to ensure that each province has the opportunity to host

3.2.1. The rotation cycle is as follows

- a) 2027 Canada Winter Games (tournaments to take place in 2026)
 - AB, SK, QC (Test Event)
- b) 2031 Canada Winter Games
 - NS, ON, BC
- c) 2035 Canada Winter Games (tournaments to take place in 2034/early 2035)
 - PEI, MB, NB
- d) 2039 Canada Winter Games
 - QC, NB, SK

*Subject to change based on CWG location if a test event is approved by CWG Host. Challenge Cup Host closest to CWG location may move to the following cycle to replace the test event in CWG city.

3.3. With Ringette Canada's leadership the host will collaborate to solidify the schedule of events. The events should fall in the following time frames, and may have different purposes depending on the timing of the event

3.3.1. June/July - Provincial Assessment of Athletes and finalizing rosters

3.3.2. August - Event 1

3.3.3. October - Event 2

3.3.4. December/January - Event 3 Competition acclimatization/ volunteer test event (where possible at a host

4. Tournament Format & Number of Teams

Pools and schedule will be determined by Ringette Canada for all events.

- 4.1. Each event must have the capacity to host all nine (9) provincial programs/teams
- 4.2. The first two events (August and October) will be formatted as Exhibition Series, with a 5 game guarantee. The schedule will be drafted by Ringette Canada with the host to allow for fan experience opportunities for the host.
 - 4.2.1. Between the three tournaments, every province will play each other at least once
 - 4.2.2. To ensure all provinces receive 5 games, the host province will play 6 games
 - 4.2.3. This is a total of 23 games at a single event
 - 4.2.4. Games should be allocated a minimum of 2 hours each to mirror the Canada Games Game Protocol preparation.
- 4.3. The final event (December) should be formatted in a Championship Style with two pools, with a 5 game guarantee. The seeding will be calculated from previous Challenge Cup Games.
 - 4.3.1. Games should be allocated a minimum of 2 hours each

2 | Page

5. Length of Periods in the games

- 5.1. CWG Challenge Cup Events should meet the period length outlined in the Canada Winter Games Technical Package for Ringette
 - 5.1.1. Four (4) thirteen (13) minute periods
 - a) One (1) minute intermission between the 1st and 2nd, and between the 3rd and 4th periods.
 - b) Twelve (12) minute intermission/flood between the 2nd and 3rd periods of play
 - c) This is typically a 2 hour ice booking per game
- 5.2. The tournament that takes place in December/January must meet the requirements of the [2027 Canada Winter Games Technical Package](#) for Ringette as outlined in 6.1.1

6. Game Play

- 6.1. Games will start no earlier than 8:00 AM and no later than 8:00 PM local time.
- 6.2. No team will play more than two games in one day.
- 6.3. To start a game, teams must have no less than 7 and no more than 18 players on the bench. Teams must have 5 players available to play during the game or will forfeit the game. Should players be unable to continue in the Championships due to injury and the remaining number of players is below seven but more than five, players will be allowed to complete the event, unless otherwise required to under Ringette Canada's rules. (Approval by Ringette Canada is required if Rosters have not yet been finalized for additional players at Challenge Cup events).
- 6.4. Pre-game warm-up shall be three minutes long, starting from the start time of the game as determined by the schedule or the Officials assigned to the game. The time clock will not start until the on-ice officials have entered the arena.
- 6.5. All teams will play a minimum of five games
- 6.6. In the Round Robin games, ties at the end of regulation time will be broken by
 - 6.6.1. A five (5) minute sudden victory overtime period.
 - 6.6.2. If neither team scores during the overtime period, the game will stand as a tie.
- 6.7. In the Championship Style Format (Quebec City) Semi Finals and Finals, ties at the end of regulation time will be broken by
 - 6.7.1. A five (5) minute sudden victory overtime period
 - 6.7.2. If neither team scores during the overtime period, the game will move into a shoot out.
 - a) Each team will provide three (3) different shooters to the officials
 - b) Teams will alternate shots. The order of shots shall be decided by the home team.
 - c) If at any point during the shooting it becomes impossible for one team to win, the shootout shall be terminated and a winner declared.
 - d) The conduct of shots shall be in keeping with the penalty shot rules outlined in the current Ringette Canada Rulebook.
 - e) If after three (3) shootings the teams are still tied, each team will select a single shooter for the sudden victory round.

- They will continue this process until a winner is declared.
- After the first round (in which there must be three (3) different shooters) a player may take multiple shots in the sudden victory round(s).

7. Eligibility of teams

7.1. For the CWG Challenge Cup Events, all programs/teams must be in good standing with Ringette Canada, and meet the requirements for team composition as outlined in the 2027 Canada Winter Games Technical Package for Ringette

3 | Page

8. Eligibility of Competitors

8.1. Players' Eligibility:

- a) All players must be registered in accordance with their provincial registration policies.
- b) Overage designated players must be approved by Ringette Canada
- c) All players must meet the eligibility requirements outlined in
 - The 2027 Canada Winter Games Technical Package for Ringette
 - The Program Guidelines and/or policies outlined by their respective province

9. Rosters

9.1. For the first event in August, there is the possibility for provinces to bring multiple rosters, or a larger roster, understanding that this depends on the host's ability to accommodate multiple rosters per province. 9.2. Teams may bring larger rosters to any event, understanding that it is their responsibility to rotate athletes through their scheduled games.

9.3. Program/ Team rosters are due to the Ringette Canada office 30 days prior to each event. 9.4. Team Rosters, including Team Bench Staff, will be checked for eligibility by Ringette Canada. Rosters must be submitted electronically via Ringette Canada's designated registration system.

9.5. Team Roster must document these specialized positions with this designation:

- a) Goalies designated with a "G" and jersey number
- b) Captains designated with a "C" or "AC" and jersey number to a maximum of three.
- c) Injured players that are still rostered are to have "INJ" noted beside their name.
- d) Amendments to the Team Registration Form must be sent in writing to Ringette Canada.

10. Team Staff

10.1. Team Bench staff positions shall include and be limited to those of coach, assistant coach, coach in training and trainer meeting the Canada Games Standards of Competition Development Certified or In Training pending final evaluation.

10.1.1. Must include at least three certified female coaches with the recommendation of to follow the Rule of Two in dorm settings

10.2. All team staff must be in good standing with their respective province, and meet the certification requirements below

10.2.1. Head Coach & Assistant Coaches

- a) All Head and Assistant Coaches MUST be Competition Development CERTIFIED by August 31, 2026. This is the required 180 days before the Canada Games begin.
- b) The last possible date for a Competition Development Portfolio to be submitted for evaluation is June 1st 2026. Ideally portfolios will be submitted April 1st.
- c) Challenge Cup Event 1 (August)
 - Competition Development Certified Head Coach; Competition Development Trained Assistant Coach with a successfully completed Competition Development portfolio.. Coaches in Training or CAC apprentice Coaches approved by Ringette Canada are exempt.
- d) Challenge Cup Event 2 and 3 (October, December)
 - Competition Development Certified (Unless the delay for in Game Evaluation is based on Ringette Canada Evaluator Availability)

10.2.2. Coach in Training / Apprentice Coach

- a) All events
 - Competition Introduction Certified

10.2.3. Manager

a) Successful completion of [Ringette Canada's Manager's Certification Program](#)

10.2.4. Trainer: Current certification in or employment as one or more of the following:

- a) Athletic Therapist, Physiotherapist
- b) Medical Doctor/Student/Physicians Assistant
- c) Firefighter/First Responder
- d) Registered Nurse
- e) Ambulance Training

4 | Page

f) Equivalency for any certified first aid course, seven (7) hours or more in duration, which includes the following content:

- Principles of First Aid and Safety
- Artificial Respiration
- Wounds and Bleeding
- Shock, Unconsciousness and Fainting
- Fractures
- Head and Spinal Injuries
- Joint Injuries
- Medical Conditions (Diabetes, Asthma, etc.)

g) **Note:** For equivalency, course content must be submitted to Ringette Canada for approval.

10.2.5. All team staff, regardless of role, should meet any additional certification requirements outlined by Ringette Canada

10.3. No more than five Team Bench Staff are permitted on the bench during a game including a Coach in Training / Apprentice Coach, (Trainer plus up to three Coaches plus one coach in training). Mentor Coaches need to be approved by Ringette Canada.

10.3.1. Managers and Trainers

a) Managers and Trainers are NOT permitted on the bench during CWG Challenge Cup Events. b) If a team has a trainer, they are permitted to attend to an injured athlete on the bench if required

10.3.2. Injured players that are on the bench must be wearing a helmet with a CSA approved Ringette cage.

11. Player Pick Up:

11.1. Programs/teams will follow their own internal policy for player picks ups / alternates at the CWG Challenge Cup Events

11.2. Any roster changes must be submitted to Ringette Canada no less than 14 days prior to the start of the event.

12. Uniforms

12.1. Teams must wear their Canada Games Council designated colour

12.1.1. If wearing another jersey/colour, teams must notify Ringette Canada

12.2. All uniforms must coincide with those on the Team Roster Form. Uniform numbers may be adjusted on the Official Game report in the event that the Officials deem a color conflict that results in a mandatory Jersey change for the team.

12.3. Should game Officials determine the jersey colors worn by the two teams are too similar to allow for expedient conduct of the game, the Officials will require a jersey change.

12.4. In the event that a colour change is required, the team designated as visitor shall change jerseys. 12.5. The Host Committee will provide alternate jerseys to be utilized if the teams do not have alternates available.

13. Officials

13.1. Ringette Canada shall designate a director of officials for each Challenge Cup.

13.1.1. Is responsible for ensuring all matters related to Officials are addressed;

13.1.2. Schedules Officials' assignments;

13.1.3. Ringette Canada shall cover the costs associated with this person's attendance.

13.2. This event will be used as a formal official development opportunity

13.2.1. Ringette Canada shall be responsible for costs related to on-ice officials, shot clock operators and supervisors.

a) Ringette Canada shall establish the selection criteria for the event.

b) Local qualified officials may be selected by Ringette Canada

c) On-ice officials shall be paid 60\$ per game, Supervisors shall be paid 60\$ and Shot clock operators 40\$.

13.3. Number of Officials

a) The number of Officials required for CWG Challenge Cup events will be determined by Ringette Canada.

b) Officials will be scheduled for 2-3 games in a single day of competition.

c) Supervisors

- A minimum of one full-time supervisor may be appointed to each venue for the duration of the tournament;

- Ringette Canada shall determine the number of supervisors to be utilized during the tournament.

13.4. Minor Officials

- Minor Officials are Time Clock Operators and Score Keepers;
- Unless otherwise indicated, minor officials will be provided by the host for all round-robin games; semifinal and final games, minor officials will be scheduled and provided by the Host.

13.5. Expenses

5 | Page

- Ringette Canada Per Diem and travel expenses for travelling officials shall be allocated as per Ringette Canada's Financial Policy.

14. Scouting

14.1. Ringette Canada NTP Scout will be on site for all events.

14.2. Scouts may speak to athletes and coaches during the event.

- Scouts will identify themselves to the coach prior to speaking to an athlete from their team to establish an appropriate time to do so.
- Athletes are encouraged to take the time to introduce themselves to the scouts directly as well.

15. Based on actions as outlined below must be made known to a member of the DPG Committee, by the on-ice officials or supervisor involved via the Director of Officials (or Designate), within 30 minutes of the completion of that game. Details surrounding the Match penalty assessment must also be clearly outlined in writing by the on-ice officials on the Official Game Report.

15.1. The DPG Committee shall meet to determine the game suspension of the individual(s) involved. This meeting shall take place as soon as possible upon receipt of notice of the Match penalty assessment and, if at all possible, prior to the next game of the team(s) involved.

15.2. In their deliberations, this Committee may individually interview any or all of the following: the on-ice officials; the player(s)/team staff involved; the Officiating Supervisor at that game (if applicable); and, any others whose input the Committee feels would be of value.

15.3. The DPG Committee, at its sole discretion, may review video of the game if they feel this would be beneficial to the facts of the case.

15.3.1. The official webcast stream for the event shall be the primary video source used.

15.3.2. The committee may determine that an alternate source of video be deemed appropriate at their sole discretion.

15.4. The final decision of the DPG Committee regarding game suspensions shall be immediately communicated to a member of the team staff of the team(s) involved by the Committee Chair.

15.5. Suspensions:

- The following guidelines apply to all play directly under the jurisdiction of Ringette Canada. b) The suspensions specified (in number of games), are over and above those specified and outlined in Section 20.3.e Match Penalty (Consequences of Penalties) of the Official Rules of Ringette, for Match penalty infractions.
- Based on the circumstances surrounding the Match penalty assessment, the DPG Committee may choose to impose a game suspension, without appeal, up to a maximum number of games stated for the specific infraction(s). Additional suspensions may be imposed should the circumstances warrant same. Should an individual commit more than one of these infractions in the same game, the suspension penalties imposed shall be additive.
- Responsibility for supervision of the serving of game suspensions not being served during the event in which said suspensions were invoked will be that of the home province of the individual(s) involved. Suspensions must be served during regularly scheduled games, and a copy of each applicable Official Game Report must be forwarded to the Ringette Canada office within seven (7) days of the completion of each game suspension. The name of the suspended individual must appear on the Official Game Report as a "scratch" with the term "susp" (for "suspended") appearing after it.

Player/Team Official assessed a MATCH penalty for:	
Action:	Suspension (# in games)
Hair Pulling	3
Facemasking	3
Head Butting	3
Spearing	4
Butt Ending	4
Stick Swinging	4
Kicking	4
Deliberate Attempt to Injure	4
Fighting:	
Instigating	4
Participating (including those in addition to original two participants)	2
Abuse of an Official	
Excessive Verbal	2
Physical:	
Minimal (ex. Touch/brush)	3
Moderate (ex. Push)	5

Excessive (ex.
Punch/attempts to
punch/push causing fall)

16. Breaking Ties in the Standings

- 16.1. When two (2) or more teams in the same division have an equal number of points after the completion of the preliminary round games, the highest of the tied teams will be determined in the following order and considering the "Official Score" of the games:
- 16.2. The winner of more game(s) between tied teams during the preliminary round will be declared the highest position.
- 16.3. The winner of the head to head game between tied teams during the preliminary preliminary robin will be declared the highest position.
- 16.4. If still tied, the team having the greatest positive difference between goals for and against in head to head games between the tied teams in the preliminary round will be declared the highest position.
- 16.5. If still tied, the team having the least total goals against during all preliminary round games between the tied teams will be declared the highest position.
- 16.6. If still tied, the following formula will be used to determine the highest position: for the games between the tied teams in the preliminary round, divide the total goals for plus the total goals against, by the goals against.

(i.e., Goals For + Goals Against)
Goals Against

The team with the HIGHEST resulting number will be declared the highest position.

- 16.7. If still tied, the team having the greatest positive difference between goals for and against in all games during the preliminary round will be declared the highest position.
- 16.8. If still tied, the tied team with the least total goals against in all games during the preliminary round will be declared the highest position.
- 16.9. If still tied, the same formula as in (17.6) will be applied to all games during the round robin. The team with the HIGHEST resulting number will be declared the highest position.
- 16.10. If still tied, the team with the fewest penalty minutes in all preliminary round games
- 16.11. will be declared the highest position.
- 16.12. If still tied, a coin flip will be determined to the highest position.

Important Notes:

1. These shall be followed in sequence until the tie is broken (i.e., one team is eliminated from the tie). Once one (1) team is eliminated from the tie, the procedure reverts back to (17.2).
2. This procedure, in most cases, will declare the team in the HIGHEST position. However, in some cases, the procedure will declare the LOWEST position between tied teams, and that team shall be dropped from the tie breaking procedure (e.g., the top two teams remain tied). In these cases, the procedure shall also revert back to (17.2) in order to break the tie between those teams which remain tied.

Appendices

Appendix A

Exhibition Series Format

- One (1) pool of nine (9) teams
- Five (5) game guarantee
 - Host province will play six (6) games to provide all teams with five (5) games
- Ringette Canada to create schedule
- Total of 23 games

Appendix B

Championship Style Format

- Two (2) pools,
- Five (5) game guarantee
- Ringette Canada to create schedule
- Two (2) Rounds
 - Round 1
 - 3 game Round Robin with the pool
 - Round 2
 - Championship Pool
 - top two (2) teams from each pool advance to championship Crossover Semi Final
 - Finals
 - Consolation Pool
 - Bottom two (2) / three (3) teams from pools move on to consolation pool where they play an additional two games

Appendix B - Hosting Requirements

The Canada Winter Games Challenge Cup Series serves as a key preparation opportunity for athletes, coaches, officials, and organizers leading up to the 2027 Canada Winter Games. Ringette Canada will oversee tournament management and competition operations, while the host organization will be responsible for local logistics, community engagement, and event support.

Host Responsibilities

Venue Coordination

- Secure appropriate ice time at local facilities that meet event standards
- Coordinate with venues on dressing room access, signage, and event flow.
- Ensure any additional event spaces (warm-up, officials, hospitality) are available and equipped.

Accommodation & Transportation

- Identify suitable accommodation partners with team-friendly amenities and group rates.
- Establish local transportation options, including rental car or bussing partners, and provide travel information to visiting teams.

Event Support & Volunteer Coordination

- Recruit and manage local volunteers to assist with event operations, logistics, and hospitality. •
- Provide refuel tables during games with water, sports drinks, and nutritious snack options. •

Support team services, and venue set-up where applicable.

Athlete & Community Experience

- Create memorable athlete and spectator experiences that showcase the local community. •

Incorporate local partnerships and cultural touches to celebrate the host city and region.

Collaboration with Ringette Canada

- Work closely with Ringette Canada to assist you in building a relationship and leveraging a partnership with your local Sport Tourism or Tourism office.
- Work closely with Ringette Canada to align on scheduling, branding, media access, and official ceremonies.
- Maintain open communication throughout planning and execution to ensure a seamless and professional event.

10 | Page



**RINGETTE | RINGUETTE
CANADA**

Trousse technique de la Coupe DÉFI des JHC de Ringuette Canada

11 | Page

Trousse technique de la Coupe DÉFI des JHC de Ringuette Canada

Le but du dossier technique de la Coupe Challenge CWG est de régir le déroulement des trois (3) événements de la Coupe Challenge menant aux Jeux d'hiver du Canada. Le dossier technique

s'applique uniquement aux événements de la Coupe Challenge CWG.

Les événements de la Coupe Challenge CWG sont régis par les principes de Sport pur. Toutes les équipes, tous les entraîneurs, tous les spectateurs, tous les bénévoles et tout autre membre du personnel doivent respecter les valeurs et les principes de Ringuette Canada tout au long de l'événement et se conformer à leur code de conduite provincial et à celui de Ringuette Canada.

Les événements de la Coupe Challenge CWG se déroulent conformément aux règles et règlements établis par Ringuette Canada, sauf indication contraire dans le présent dossier technique. Ce dossier fournit des détails destinés à aider les équipes participant aux événements de la Coupe Challenge CWG, ainsi que les organisateurs à planifier l'événement.

1. Accueil - Veuillez consulter l'annexe A.

1. L'hôte doit désigner une personne-ressource principale pour l'événement et fournir son adresse électronique et son numéro de téléphone à Ringuette Canada.
2. L'hôte est responsable de réserver les heures de glace nécessaires pour accueillir l'événement, comme indiqué dans le présent dossier technique.
3. L'hôte doit fournir à Ringuette Canada un budget détaillé qui présente les différents coûts. RC utilisera ce budget pour déterminer les frais d'inscription des équipes. 4. Le comité organisateur se chargera de trouver un hôtel hôte et d'autres hôtels si nécessaire. Le comité organisateur peut fournir un hébergement à toutes les équipes (par exemple, des dortoirs universitaires) à condition que le coût soit égal ou inférieur à celui des hôtels situés dans les environs.
5. Ringuette Canada conclura un accord avec l'association provinciale de ringuette pour l'organisation de toutes les CWG Challenge Cups.

2. Engagements des équipes

1. Inscription au tournoi

1. Les organisateurs de l'événement fourniront un dossier d'inscription complet à Ringuette Canada au moins six mois avant le début de l'événement.
2. Les dates de chaque événement seront communiquées à toutes les provinces avant le 1er février, un an avant le début des prochains Jeux d'hiver du Canada (pour 2027, les dates des événements doivent être communiquées avant le 1er février 2026).
 1. Si un organisateur n'est pas en mesure de confirmer les dates à ce moment-là en raison des délais liés au contrat de location de la patinoire, Ringuette Canada aura le pouvoir de déplacer l'événement dans une province située dans une zone géographique similaire.

1. Les frais d'inscription pour chaque événement de la Coupe Challenge CWG peuvent varier. Ils seront déterminés et gérés par Ringuette Canada. Les frais d'inscription ne constitueront pas une occasion de collecte de fonds pour la province ou le comité organisateur. 2. Les frais d'inscription doivent inclure les coûts associés à

1. la glace
2. les frais de déplacement et d'hébergement des officiels (s'ils ne sont pas pris en charge par Ringuette Canada)
3. la logistique et les besoins de l'événement, tels que décrits dans ce dossier et dans les directives de la Coupe Challenge CWG

4. les possibilités de développement des entraîneurs et des athlètes, telles que décrites par Ringuette Canada
5. l'hébergement, le transport et les services de restauration, le cas échéant. 3. Tous les frais d'inscription et les formulaires d'inscription à l'événement doivent être soumis à Ringuette Canada avant la date limite de l'événement (au moins 90 jours avant le début de l'événement).

1. Hébergement

1. Il est fortement recommandé aux équipes de séjourner dans les hôtels partenaires afin de soutenir les entreprises qui soutiennent la ringuette. Cependant, les équipes ne seront pas tenues de séjourner dans les hôtels réservés par l'hôte. Ringuette Canada demande au PTSO de confirmer son intention dès que possible afin de soutenir la province hôte. 1. Division et niveau de jeu

1. Les programmes/équipes des Jeux d'hiver du Canada de chaque province participeront aux trois événements de la Coupe Challenge CWG.
2. Tous les joueurs, entraîneurs et bénévoles inscrits qui sont en règle avec leur province et qui se sont inscrits avant la date limite de l'événement sont admissibles à participer aux événements de la Coupe Challenge CWG.
 1. Chaque province est responsable de déterminer sa liste de joueurs. Le personnel d'entraîneurs doit répondre aux exigences des Jeux d'hiver du Canada ou être approuvé par Ringuette Canada.

2. Lieux et dates de la Coupe Challenge des Jeux d'hiver du Canada

1. Chaque cycle des Jeux d'hiver du Canada comptera trois (3) événements de la Coupe Challenge des Jeux d'hiver du Canada.
 1. Les provinces ne sont pas autorisées à accueillir des tournois ou des événements des Jeux d'hiver du Canada avec des équipes provenant de l'extérieur de leur province. Indépendamment des autres événements ou matchs de préparation prévus, chaque équipe participant aux Jeux d'hiver du Canada est tenue d'assister aux trois (3) événements de la Coupe Challenge des Jeux d'hiver du Canada de Ringuette Canada.
2. À chaque cycle des Jeux d'hiver du Canada, les événements de la Coupe Challenge CWG suivront un cycle de rotation afin de garantir que chaque province ait la possibilité d'accueillir
 1. Le cycle de rotation est le suivant
 1. Jeux d'hiver du Canada 2027 (tournois prévus en 2026)
 - AB, SK, QC (événement test)
 2. Jeux d'hiver du Canada 2031
 - NS, ON, BC
 3. Jeux d'hiver du Canada 2035 (tournois prévus en 2034/début 2035)
 - Î.-P.-É., MB, NB
 4. Jeux d'hiver du Canada 2039
 - QC, NB, SK

*Sous réserve de modifications en fonction du lieu des Jeux du Canada si un événement test est approuvé par l'hôte des Jeux du Canada. L'hôte de la Coupe Challenge le plus proche du lieu des Jeux du Canada peut passer au cycle suivant pour remplacer l'événement test dans la ville des Jeux du Canada.

1. Sous la direction de RIngette Canada, l'hôte collaborera à la consolidation du calendrier des événements. Les événements devraient se dérouler dans les délais suivants et peuvent avoir des objectifs différents selon le moment où ils ont lieu
 1. Juin/jUILLET - Évaluation provinciale des athlètes et finalisation des listes
 2. Août - Événement 1
 3. Octobre - Événement 2
 4. Décembre/janvier - Événement 3 Acclimatation à la compétition/événement test pour

les bénévoles (si possible sur le site de l'hôte

1. Format du tournoi et nombre d'équipes

Les poules et le calendrier seront déterminés par Ringuette Canada pour tous les événements.

1. Chaque événement doit avoir la capacité d'accueillir les neuf (9) programmes/équipes provinciaux
 2. Les deux premiers événements (août et octobre) seront organisés sous forme de séries d'exhibition, avec une garantie de 5 matchs. Le calendrier sera établi par Ringuette Canada en collaboration avec l'hôte afin de permettre à ce dernier d'offrir une expérience aux fans.
 1. Au cours des trois tournois, chaque province affrontera les autres au moins une fois.
 2. Afin que toutes les provinces disputent cinq matchs, la province hôte en disputera six.
 3. Cela représente un total de 23 matchs lors d'un seul événement.
 4. Les matchs doivent durer au moins deux heures chacun, afin de refléter la préparation du protocole des Jeux du Canada.
 3. L'événement final (décembre) devrait être organisé sous forme de championnat avec deux poules et un minimum de cinq matchs garantis. Le classement sera calculé à partir des matchs précédents de la Coupe Challenge.
 1. Chaque match devrait durer au moins deux heures.
1. Durée des périodes de jeu
1. Les événements de la Coupe Challenge des Jeux du Canada doivent respecter la durée des périodes indiquée dans le dossier technique des Jeux d'hiver du Canada pour la ringuette.
 1. Quatre (4) périodes de treize (13) minutes
 - Une (1) minute d'entracte entre la 1^{re} et la 2^e période, et entre la 3^e et la 4^e période.
 - Douze (12) minutes d'entracte/drainage entre la 2^e et la 3^e période de jeu ■ Il s'agit généralement d'une réservation de glace de 2 heures par match.
 2. Le tournoi qui se déroule en décembre/janvier doit respecter les exigences du [Guide technique des Jeux d'hiver du Canada 2027](#) pour la ringuette, telles que décrites au point 6.1.1.
2. Déroulement du match
1. Les matchs commenceront au plus tôt à 8 h et au plus tard à 20 h, heure locale.
 2. Aucune équipe ne disputera plus de deux matchs par jour.
 3. Pour commencer un match, les équipes doivent avoir au moins 7 et au plus 18 joueuses sur le banc. Les équipes doivent avoir 5 joueuses disponibles pour jouer pendant le match, sinon elles perdront le match par forfait. Si des joueuses ne peuvent pas continuer le championnat en raison d'une blessure et que le nombre de joueuses restantes est inférieur à sept mais supérieur à cinq, les joueurs seront autorisés à terminer l'événement, sauf si les règles de Ringuette Canada en disposent autrement. (L'approbation de Ringuette Canada est requise si les listes de joueurs n'ont pas encore été finalisées pour les joueurs supplémentaires lors des événements de la Coupe Challenge).

3 | Page

4. L'échauffement d'avant-match durera trois minutes, à compter de l'heure de début du match déterminée par le calendrier ou les officiels affectés au match. Le chronomètre ne démarrera pas tant que les officiels sur glace ne seront pas entrés dans l'aréna. 5. Toutes les équipes disputeront au moins cinq matchs.
6. Dans les matchs du tournoi à la ronde, les matchs nuls à la fin du temps réglementaire seront départagés par

1. une prolongation de cinq (5) minutes en mort subite.
 2. Si aucune des deux équipes ne marque pendant la prolongation, le match se terminera par un match nul.
7. Dans le format de championnat (Québec), les demi-finales et les finales, les matchs nuls à la fin du temps réglementaire seront départagés par
1. une période de prolongation de cinq (5) minutes en mort subite.
 2. Si aucune des deux équipes ne marque pendant la prolongation, le match se poursuivra par des tirs au but.
 - Chaque équipe désignera trois (3) tireurs différents aux officiels.
 - Les équipes tireront en alternance. L'ordre des tirs sera décidé par l'équipe qui joue à domicile.
 - Si, à un moment quelconque pendant les tirs, il devient impossible pour une équipe de gagner, les tirs au but seront interrompus et un vainqueur sera déclaré.
 - Les tirs doivent être effectués conformément aux règles relatives aux tirs de pénalité énoncées dans le règlement actuel de Ringuette Canada.
 - Si, après trois (3) tirs, les équipes sont toujours à égalité, chaque équipe sélectionnera un seul tireur pour la ronde de la mort subite.
 - Ce processus se poursuivra jusqu'à ce qu'un gagnant soit déclaré.
 - Après la première ronde (au cours de laquelle il doit y avoir trois (3) tireurs différents), un joueur peut effectuer plusieurs tirs lors de la ronde de la mort subite (s).
3. Admissibilité des équipes
1. Pour les épreuves de la Coupe Challenge des Jeux du Canada, tous les programmes/équipes doivent être en règle avec Ringuette Canada et répondre aux exigences relatives à la composition des équipes énoncées dans le dossier technique des Jeux d'hiver du Canada 2027 pour la ringuette
4. Admissibilité des concurrents
1. Admissibilité des joueurs :
 1. Tous les joueurs doivent être inscrits conformément aux politiques d'inscription de leur province.
 2. Les joueuses désignées comme surclassées doivent être approuvées par Ringuette Canada.
 3. Toutes les joueuses doivent satisfaire aux exigences d'admissibilité énoncées dans
 - le dossier technique de la ringuette des Jeux d'hiver du Canada 2027
 - les lignes directrices et/ou les politiques du programme énoncées par leur province respective.
5. Listes

4 | Page

1. Pour la première épreuve en août, les provinces ont la possibilité d'apporter plusieurs listes ou une liste plus longue, sachant que cela dépend de la capacité de l'hôte à accueillir plusieurs listes par province.
2. Les équipes peuvent présenter des listes plus longues à n'importe quel événement, étant entendu qu'il leur incombe de faire tourner les athlètes tout au long des matchs prévus.
3. Les listes des équipes doivent être envoyées au bureau de Ringuette Canada 30 jours avant chaque événement.

4. Ringuette Canada vérifiera l'admissibilité des listes des équipes, y compris le personnel d'encadrement. Les listes doivent être soumises par voie électronique via le système d'inscription désigné par Ringuette Canada.
5. La liste des joueurs de l'équipe doit indiquer les postes spécialisés avec la désignation suivante :
 1. Les gardiens de but sont désignés par un « G » et leur numéro de maillot. 2. Les capitaines sont désignés par un « C » ou « AC » et leur numéro de maillot, jusqu'à un maximum de trois.
 3. Les joueurs blessés qui figurent toujours sur la liste doivent avoir la mention « INJ » à côté de leur nom.
 4. Les modifications apportées au formulaire d'inscription de l'équipe doivent être envoyées par écrit à Ringuette Canada.
6. Personnel de l'équipe
 1. Les postes du personnel de banc de l'équipe comprennent et se limitent à ceux d'entraîneur, d'entraîneur adjoint, d'entraîneur en formation et d'entraîneur répondant aux normes de développement de la compétition des Jeux du Canada, certifiés ou en formation en attendant l'évaluation finale.
 1. Doit comprendre au moins trois entraîneuses certifiées, avec la recommandation de suivre la règle des deux dans les dortoirs.
 2. Tout le personnel de l'équipe doit être en règle avec sa province respective et répondre aux exigences de certification ci-dessous.
 1. Entraîneur-chef et entraîneurs adjoints
 - Tous les entraîneurs en chef et adjoints DOIVENT être certifiés en développement de la compétition avant le 31 août 2026. Cela correspond à 180 jours avant le début des Jeux du Canada.
 - La date limite pour soumettre un portfolio de développement de la compétition à des fins d'évaluation est le 1er juin 2026. Idéalement, les portfolios devraient être soumis avant le 1er avril.
 - Épreuve 1 de la Coupe Challenge (août)
 - Entraîneur-chef certifié en développement de la compétition ; entraîneur adjoint formé en développement de la compétition et ayant rempli avec succès un portfolio de développement de la compétition. Les entraîneurs en formation ou les entraîneurs stagiaires CAC approuvés par Ringuette Canada sont exemptés.
 - Épreuves 2 et 3 de la Coupe Challenge (octobre, décembre)
 - Certifié en développement de la compétition (sauf si le retard dans l'évaluation en match est dû à la disponibilité des évaluateurs de Ringuette Canada)
 2. Entraîneur en formation / entraîneur apprenti
 - Tous les événements
 - Introduction à la compétition Certifié
3. Gestionnaire
 - Avoir suivi avec succès le [programme de certification des gestionnaires de Ringuette Canada](#)
4. Entraîneur : certification actuelle ou emploi dans un ou plusieurs des domaines suivants :
 - Thérapeute sportif, physiothérapeute
 - Médecin/étudiant en médecine/assistant médical
 - Pompiers/premiers intervenants

- Infirmiers autorisés
- Formation en ambulance
- Équivalence pour tout cours de secourisme certifié d'une durée de sept (7) heures ou plus, qui comprend le contenu suivant :
 - Principes de secourisme et de sécurité
 - Respiration artificielle
 - Blessures et saignements
 - Choc, perte de conscience et évanouissement
 - Fractures
 - Blessures à la tête et à la colonne vertébrale
 - Blessures aux articulations
 - Problèmes médicaux (diabète, asthme, etc.)
- Remarque : Pour obtenir l'équivalence, le contenu du cours doit être soumis à Ringuette Canada pour approbation.

5. Tout le personnel de l'équipe, quel que soit son rôle, doit satisfaire à toutes les exigences supplémentaires en matière de certification énoncées par Ringuette Canada.
3. Au maximum cinq membres du personnel d'équipe sont autorisés sur le banc pendant un match, y compris un entraîneur en formation/entraîneur stagiaire (un entraîneur plus trois entraîneurs au maximum plus un entraîneur en formation). Les entraîneurs mentors doivent être approuvés par Ringuette Canada.

1. Gestionnaires et entraîneurs

- Les gestionnaires et les entraîneurs ne sont PAS autorisés à être présents sur le banc pendant les événements de la Coupe Challenge CWG.
- Si une équipe dispose d'un entraîneur, celui-ci est autorisé à s'occuper d'un athlète blessé sur le banc si nécessaire.

2. Les joueurs blessés qui se trouvent sur le banc doivent porter un casque équipé d'une grille de ringuette approuvée par la CSA.

7. Sélection des joueurs :

1. Les programmes/équipes suivront leur propre politique interne en matière de sélection des joueurs/remplaçants lors des événements de la Coupe Challenge CWG.
2. Toute modification de la composition de l'équipe doit être soumise à Ringuette Canada au moins 14 jours avant le début de l'événement.

8. Uniformes

1. Les équipes doivent porter la couleur désignée par le Conseil des Jeux du Canada.
 1. Si elles portent un autre maillot/une autre couleur, les équipes doivent en informer Ringuette Canada.
2. Tous les uniformes doivent correspondre à ceux indiqués sur le formulaire de composition de l'équipe. Les numéros des uniformes peuvent être modifiés sur le rapport officiel du match si les officiels jugent qu'il y a un conflit de couleurs qui oblige l'équipe à changer de maillot.

6 | Page

3. Si les officiels du match déterminent que les couleurs des maillots portés par les deux équipes sont trop similaires pour permettre le bon déroulement du match, ils exigeront un changement de maillot.
4. Si un changement de couleur est nécessaire, l'équipe désignée comme visiteuse devra changer de maillot.
5. Le comité hôte fournira des maillots de rechange si les équipes n'en ont pas à leur disposition.

9. Officiels

1. Ringuette Canada désignera un directeur des officiels pour chaque Coupe Challenge.

1. Il est chargé de veiller à ce que toutes les questions relatives aux officiels soient traitées ;
 2. Il établit le calendrier des affectations des officiels ;
 3. Ringuette Canada prendra en charge les frais liés à la participation de cette personne.
 2. Cet événement sera utilisé comme une occasion officielle de perfectionnement des officiels.
 1. Ringuette Canada sera responsable des coûts liés aux officiels sur glace, aux opérateurs du chronomètre de tir et aux superviseurs.
 - Ringuette Canada établira les critères de sélection pour l'événement.
 - Les officiels locaux qualifiés peuvent être sélectionnés par Ringuette Canada.
 - Les officiels sur glace seront rémunérés 60 \$ par match, les superviseurs 60 \$ et les opérateurs du chronomètre de tir 40 \$.
 3. Nombre d'arbitres
 1. Le nombre d'arbitres requis pour les événements de la Coupe Challenge du CWG sera déterminé par Ringuette Canada.
 2. Les arbitres seront affectés à 2 ou 3 matchs par jour de compétition.
 3. Superviseurs
 - Au moins un superviseur à temps plein peut être nommé pour chaque site pendant toute la durée du tournoi.
 - Ringuette Canada déterminera le nombre de superviseurs à affecter pendant le tournoi.
1. Officiels mineurs
 1. Les officiels mineurs sont les opérateurs du chronomètre et les marqueurs. 2. Sauf indication contraire, les officiels mineurs seront fournis par l'hôte pour tous les matchs du tournoi à la ronde. Pour les demi-finales et les finales, les officiels mineurs seront programmés et fournis par l'hôte.
 2. Dépenses
 1. Les indemnités journalières et les frais de déplacement des officiels en déplacement seront alloués conformément à la politique financière de Ringuette Canada. 1. Recrutement
 1. Le recruteur du programme NTP de Ringuette Canada sera présent sur place pour tous les événements.
 2. Les recruteurs peuvent parler aux athlètes et aux entraîneurs pendant l'événement. 1. Les recruteurs s'identifieront auprès de l'entraîneur avant de parler à un athlète de son équipe afin de déterminer le moment approprié pour le faire.
 2. Les athlètes sont également encouragés à prendre le temps de se présenter directement aux recruteurs.

7 | Page

2. Les actions décrites ci-dessous doivent être signalées à un membre du comité DPG par les officiels sur glace ou le superviseur concerné, par l'intermédiaire du directeur des officiels (ou de son représentant), dans les 30 minutes suivant la fin du match. Les détails concernant l'imposition de la pénalité de match doivent également être clairement décrits par écrit par les officiels sur glace dans le rapport officiel du match.
 1. Le comité DPG se réunira pour déterminer la suspension de match de la ou des personnes impliquées. Cette réunion aura lieu dès que possible après réception de l'avis d'imposition de la pénalité de match et, si possible, avant le prochain match de l'équipe ou des équipes impliquées.
 2. Au cours de ses délibérations, ce comité peut interroger individuellement tout ou partie des personnes suivantes : les officiels sur la glace, le ou les joueurs/le personnel de

l'équipe impliqué(s), le superviseur des officiels de ce match (le cas échéant) et toute autre personne dont le comité estime que l'avis pourrait être utile.

3. Le comité DPG peut, à sa seule discréction, examiner la vidéo du match s'il estime que cela serait utile pour établir les faits.
 1. La diffusion officielle de l'événement sur Internet sera la principale source vidéo utilisée.
 2. Le comité peut déterminer qu'une autre source vidéo est appropriée, à sa seule discréction.
4. La décision finale du comité DPG concernant les suspensions de match doit être immédiatement communiquée à un membre du personnel de l'équipe ou des équipes impliquées par le président du comité.
5. Suspensions :
 1. Les directives suivantes s'appliquent à tous les matchs relevant directement de la compétence de Ringuette Canada.
 2. Les suspensions spécifiées (en nombre de matchs) s'ajoutent à celles spécifiées et décrites à la section 20.3.e Pénalité de match (Conséquences des pénalités) des Règles officielles de la ringuette, pour les infractions possibles d'une pénalité de match.
 3. En fonction des circonstances entourant l'imposition de la pénalité de match, le comité DPG peut choisir d'imposer une suspension de match, sans appel, jusqu'à un nombre maximum de matchs indiqué pour l'infraction spécifique. Des suspensions supplémentaires peuvent être imposées si les circonstances le justifient. Si une personne commet plus d'une de ces infractions au cours du même match, les suspensions imposées seront cumulatives.
 4. La responsabilité de la supervision des suspensions de match qui ne sont pas purgées pendant l'événement au cours duquel elles ont été prononcées incombe à la province d'origine de la ou des personnes concernées. Les suspensions doivent être purgées pendant les matchs réguliers, et une copie de chaque rapport officiel de match applicable doit être envoyée au bureau de Ringuette Canada dans les sept (7) jours suivant la fin de chaque suspension. Le nom de la personne suspendue doit apparaître sur le rapport officiel de match comme « scratch » (retrait) suivi du terme « susp » (pour « suspendu »).

1. Égalité au classement

8 | Page

1. Lorsque deux (2) équipes ou plus d'une même division ont un nombre de points égal à l'issue des matchs du tour préliminaire, le classement des équipes à égalité sera déterminé dans l'ordre suivant et en tenant compte du « score officiel » des matchs :
2. L'équipe ayant remporté le plus de matchs entre les équipes à égalité lors du tour préliminaire sera déclarée première.
3. L'équipe ayant remporté le match entre les équipes à égalité lors du tour préliminaire sera déclarée vainqueur.
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant la plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs entre les équipes à égalité lors du tour préliminaire sera déclarée vainqueur.
5. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant encaissé le moins de buts lors de tous les matchs du tour préliminaire entre les équipes à égalité sera déclarée vainqueur.

6. Si l'égalité persiste, la formule suivante sera utilisée pour déterminer la meilleure place : pour les matchs entre les équipes à égalité lors du tour préliminaire, diviser le total des buts marqués plus le total des buts encaissés par les buts encaissés.

(c'est-à-dire buts marqués + buts encaissés)

Buts encaissés

L'équipe ayant obtenu le chiffre le plus élevé sera déclarée meilleure place.

1. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant la plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés lors de tous les matchs du tour préliminaire sera déclarée vainqueur.
2. Si l'égalité persiste, l'équipe à égalité ayant le moins de buts encaissés lors de tous les matchs du tour préliminaire sera déclarée vainqueur.
3. Si l'égalité persiste, la même formule que celle du point (17.6) sera appliquée à tous les matchs du tournoi à la ronde. L'équipe ayant obtenu le nombre le plus élevé sera déclarée en tête du classement.
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant obtenu le moins de minutes de pénalité dans tous les matchs du tour préliminaire
5. sera déclarée en tête du classement.
6. Si l'égalité persiste, un tirage au sort déterminera la position la plus élevée.

Remarques importantes :

1. Ces règles doivent être suivies dans l'ordre jusqu'à ce que l'égalité soit rompue (c'est-à-dire qu'une équipe soit éliminée de l'égalité). Une fois qu'une (1) équipe est éliminée de l'égalité, la procédure revient à (17.2).
2. Dans la plupart des cas, cette procédure permettra de déterminer l'équipe classée en PREMIÈRE position. Cependant, dans certains cas, la procédure permettra de déterminer l'équipe classée en DERNIÈRE position parmi les équipes à égalité, et cette équipe sera éliminée de la procédure de départage (par exemple, les deux meilleures équipes restent à égalité). Dans ces cas, la procédure reviendra également à la procédure (17.2) afin de départager les équipes qui restent à égalité.

Annexes

Annexe A

Format de la série d'exhibition

- Un (1) groupe de neuf (9) équipes
- Cinq (5) matchs garantis
 - La province hôte disputera six (6) matchs afin que toutes les équipes puissent disputer cinq (5) matchs
- Ringette Canada établira le calendrier

- Total de 23 matchs

Annexe B

Format de type championnat

- Deux (2) poules,
- Cinq (5) matchs garantis
- Ringette Canada établira le calendrier
- Deux (2) tours
 - Tour 1
 - Tournoi à la ronde de 3 matchs avec la poule
 - Tour 2
 - Poule de championnat
 - Les deux (2) meilleures équipes de chaque poule se qualifient pour le championnat Demi-finales croisées
 - Finales
 - Groupe de consolation
 - Les deux (2) / trois (3) dernières équipes des poules accèdent au groupe de consolation où elles disputent deux matchs supplémentaires

10 | Page

Annexe B - Exigences relatives à l'accueil

La série de tournois Challenge Cup des Jeux d'hiver du Canada constitue une occasion unique de préparation pour les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les organisateurs en vue des Jeux d'hiver du Canada de 2027. Ringette Canada supervisera la gestion du tournoi et le déroulement des compétitions, tandis que l'organisation hôte sera responsable de la logistique locale, de l'engagement communautaire et du soutien à l'événement.

Responsabilités de l'hôte

Coordination des sites

- Réserver des heures de glace appropriées dans des installations locales qui répondent aux normes de l'événement
- Coordonner avec les sites l'accès aux vestiaires, la signalisation et le déroulement de l'événement. • S'assurer que tous les espaces supplémentaires nécessaires à l'événement (échauffement, officiels, accueil) sont disponibles et équipés.

Hébergement et transport

- Identifier des partenaires d'hébergement appropriés offrant des équipements adaptés aux équipes et des tarifs de groupe.

- Mettre en place des options de transport local, notamment des partenaires de location de voitures ou de bus, et fournir des informations sur les déplacements aux équipes en visite.

Soutien à l'événement et coordination des bénévoles

11 | Page

- Recruter et gérer des bénévoles locaux pour aider à l'organisation de l'événement, à la logistique et à l'accueil.
- Fournir des tables de ravitaillement pendant les matchs avec de l'eau, des boissons énergétiques et des collations nutritives.
- Soutenir les services aux équipes et l'installation des sites, le cas échéant.

Expérience des athlètes et de la communauté

- Créer des expériences mémorables pour les athlètes et les spectateurs qui mettent en valeur la communauté locale.
- Intégrer des partenariats locaux et des touches culturelles pour célébrer la ville et la région hôtes.

Collaboration avec Ringuette Canada

- Travaillez en étroite collaboration avec Ringuette Canada pour vous aider à établir une relation et à tirer parti d'un partenariat avec votre bureau local de tourisme sportif ou de tourisme.
- Travaillez en étroite collaboration avec Ringuette Canada pour harmoniser le calendrier, l'image de marque, l'accès aux médias et les cérémonies officielles.
- Maintenez une communication ouverte tout au long de la planification et de l'exécution afin de garantir un événement fluide et professionnel.

